

1,20€ (Espagne : 1,60€)

TOULOUSE

LA DÉPÊCHE

DU MIDI

Le journal de la démocratie

LUNDI 5 JUILLET 2021

Tél : 05 62 11 33 00 • contact@ladepeche.com • www.ladepeche.fr

QUAIS DE GARONNE
Chute
de 10 m : un
blessé grave
• page 11

Mauvais temps pour les éoliennes

De nouveaux obstacles se dressent contre les projets d'implantation d'éoliennes. Le débat sur les énergies renouvelables est relancé. L'ÉVÈNEMENT PAGES 2 ET 3



Photo Phatby

Deuxième cahier : 18 pages



CHÂTEAU DE FOIX

Murder Party
Mais qui a tué Jean ?

Vendredi 9 juillet

CHÂTEAU DE FOIX
CET ÉTÉ
CHANGEZ D'ÈRE !

29€ - Tarif unique
Réservation obligatoire
sites-touristiques-ariège.fr

ARIÈGE SITES TOURISTIQUES ARIÈGE



Le Tour de France débarque jeudi en Occitanie pour huit jours
PAGES SPORTS

SP-1



éditorial
SECOND SOUFFLE

Ily a les « pour », il y a les « contre ». Il y a les « oui mais » et les « non, à moins que ». Bref, depuis qu'elles ont fleuri, il y a déjà 30 ans en Occitanie, au-dessus de nos champs, les éoliennes moulinent autant de polémiques que de vent d'autan. Ce sont les « contre » que l'on entend le plus. Ils reprochent à ces immenses lys de ferraille d'être moches, c'est vrai, ils sont hideux. Rageant, de voir un joli clocher cerné de pales monstrueuses. On leur reproche aussi le vacarme qu'elles font à ronronner sans répit. On sait qu'elles amochent les oiseaux et on dit qu'elles perturbent les vaches. Surtout, on assure qu'elles ne sont pas si écologiques que ça, et que dès que le vent tombe, une centrale à charbon s'allume : pas si sûr... Et voilà que les militaires eux aussi y vont de leur rafale, dénonçant l'effet néfaste de ces pylônes géants sur leurs radars : si l'armée, elle aussi leur déclare la guerre...

Les « Pour » ? Ils sont discrets. Élus ou propriétaires qui récoltent les ressources fiscales de ces moulinettes à pécule. Et, parmi les écologistes, ceux pour qui le bon sens est du côté de ces ailes de géant, qui ne polluent pas et exploitent une énergie gratuite et infinie. Enfin, certains industriels y ont vu un nouvel Eldorado et ont senti le bon vent des profits.

Alors, faut-il jeter les éoliennes par-dessus les moulins ? Voir. Tant que l'on ne maîtrise pas la magique fusion nucléaire, qui nous donnera une énergie abondante et non polluante, il faut faire avec ce qu'on a. Et les éoliennes ne peuvent pas être définitivement écartées de ce « mix énergétique » qui vise à diminuer les émissions de CO₂. Le vent nous offre désormais 8 % de notre énergie, loin d'être négligeable.

En revanche, peut-être que cette « ruée vers l'air » de ces dernières décennies a été marquée par des bavures, des erreurs, des exagérations, des fautes de goût. Peut-être aurait-il fallu prendre le temps d'une plus longue réflexion, pour adapter ces perches aux paysages. Du reste, les gouvernements successifs ont joué la valse-hésitation, appuyant tantôt sur le frein, tantôt sur le champignon en fonction du volume sonore des différents lobbies, forcement opposés.

Au moins, ce qu'il y a de pratique avec ces installations, c'est qu'elles peuvent se démonter facilement, sans laisser le moindre impact sur l'environnement – on n'en est loin, avec le nucléaire !

Trente ans après la première éolienne installée dans l'Aude à Port-la-Nouvelle, il faut sans doute tirer les leçons de l'expérience et rebattre les cartes. Bref, donner un second souffle aux éoliennes.

Les projets d'éoliennes face aux vents contraires

l'essentiel ▼ Ces derniers jours, deux nouvelles décisions ont alimenté la fronde contre l'installation d'éoliennes. Le ministère des Armées a décidé d'augmenter la distance autorisée entre une éolienne et un radar militaire. Et le Sénat a accordé aux maires un droit de veto sur les décisions d'installation.

Alors que le gouvernement s'est fixé l'objectif de doubler le parc éolien terrestre en sept ans, deux nouveaux obstacles semblent se dresser face à cette ambition.

Le premier a émergé du ministère des Armées, le 18 juin, sous la forme d'une nouvelle contrainte sur l'autorisation de l'implantation des éoliennes. Ces dernières devaient, jusqu'à présent, se situer à plus de 30 kilomètres de radars militaires. Distance qui passe désormais à 70 kilomètres pour éviter, selon le ministère, que les éoliennes ne brouillent les signaux perçus par les radars, réduisant ainsi l'espace disponible pour de nouvelles installations.

Elles seront donc soumises à une autorisation du ministère des Armées qui étudiera « la faisabilité du projet au regard de la gêne occasionnée sur le radar, ainsi que les exigences de sécurité nationale en matière de posture permanente de sûreté », indique un document du ministère. Malgré la volonté affichée du ministère de l'Écologie de développer les énergies renouvelables, cela n'aura donc pas suffisamment pesé face aux exigences de la Défense. Mâtignon indique qu'une « clause de revoyure est prévue dans six mois pour faire le point sur le nombre de projets de parc éoliens concernés par cette nouvelle réglementation », précisant qu'une évolution des ré-



l'implantation des éoliennes fait débat. / Pixabay

gles serait possible. Deuxième écueil au développement de l'éolien : un amendement LR adopté par le Sénat le 18 juin dans le cadre du projet de loi climat et résilience. Il offre aux maires un droit de veto sur un projet d'éolienne, via une délibération du conseil municipal, mais aussi la possibilité d'un référendum local. Bien qu'approuvée par le Sénat, cette mesure ne pourra être appliquée qu'une fois le projet de loi à nouveau validé par l'Assemblée nationale.

La rapporteure du texte Marta de Cidrac a souligné que l'amendement « répond à une demande forte des élus locaux, démunis face à l'implantation de parcs éoliens ». Mais pour Barbara Pompili, cette mesure mettrait « la pression sur les maires », qui seraient alors « pris en otage par

certaines associations ou certains groupes », déclarait-elle à l'issue du vote du Sénat. Pour prendre en compte la voix des élus, la ministre mise plutôt sur une cartographie des zones favorables au développement de l'éolien qui serait l'occasion de « mettre tout le monde autour de la table pour voir où on peut et où on ne peut pas les mettre », a-t-elle indiqué.

Dans une tribune, Stéphane Bern dénonce « une supercherie ».

Implantations « anarchiques » ?

Depuis plusieurs mois déjà, face aux critiques, la ministre de l'Écologie se défend d'une implantation « anarchique » des éoliennes. Lors d'une conférence de presse le 28 mai, elle déclarait que les projets « font tous l'objet d'une étude d'impact pour être autorisés, dont une étude d'impact paysager qui répond à trois ob-

jectifs : préserver le paysage et le patrimoine, faire évoluer le projet dans le sens d'une qualité paysagère et d'une réduction des impacts, ainsi qu'informer le public ».

Et de citer une étude de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire selon laquelle 82 % des Français sont favorables à l'éolien comme source d'énergie.

La ministre avait déjà répondu à une autre polémique au début du mois de juin, initiée cette fois par Stéphane Bern. Dans une tribune publiée dans *Le Figaro*, l'animateur estimait qu'il était « grand temps de dénoncer cette supercherie [...] L'énergie éolienne pollue gravement la nature et détruit le patrimoine naturel et bâti de la France ». Ce que Barbara Pompili avait alors considérée comme « une hystérisation des débats qui ne sert ni notre avenir ni la cause des défenseurs du patrimoine dont je fais partie ».

Caroline Pain

ABONNEZ-VOUS

LA DÉPÊCHE

PARTOUT AVEC VOUS

Votre abonnement au journal papier livré du lundi au samedi Version numérique incluse

RECEVEZ EN PLUS, cette tablette ARCHOS 10''

BON DE COMMANDE ABBONNEMENT

200 NUMÉROS
199,99€
AU LIEU DE 335€*

- Accès en illimité à tous les contenus du site et de l'app
- Avantages et invitations du Club - Abonnés
- Gestion de votre abonnement en ligne
- Service clients disponible du lundi au samedi

☐ Oui, je profite de l'abonnement 200 numéros de La Dépêche du Midi papier + numérique, livrés à domicile, du lundi au samedi, pour 199,90€ au lieu de 335€* et je reçois ma tablette ARCHOS 10 pouces.

Nom : _____ Prénom : _____
 N° : _____ Rue : _____
 Complément : _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 Tél fixe : _____ Portable : _____
 E-mail : _____

Par courrier

Couper à compléter et à renvoyer avec votre règlement par chèque à l'ordre de La Dépêche du Midi à :
 La Dépêche du Midi
 Club Abonnés - Libre réponse 56239
 31088 TOULOUSE Cedex 9
 E-mail : depecheabos@lapresse.fr

Par téléphone

Paiement carte bancaire
 Tél. : **09 70 80 80 81**
 (appel non surtaxé)
 Du lundi au vendredi de 8h à 19h
 Le samedi de 8h à 14h

*Offre valable en France métropolitaine pour un premier abonnement jusqu'au 30/06/2021. Voir conditions sur lapresse.fr en page 2. *Tarif maximum hors taxes. Après déduction des abattements sur les produits et services du Groupe La Dépêche du Midi. Conformément au Règlement Général de la Presse et du Média. La Dépêche du Midi est une entreprise à participation mixte. Les parts sont détenues par des investisseurs privés. Le montant des actions est de 1000000000€. Le montant des parts est de 1000000000€. Les parts de La Dépêche du Midi sont cotées en bourse sur le marché réglementé de Paris. Les parts de La Dépêche du Midi sont cotées en bourse sur le marché réglementé de Paris. Le montant des actions est de 1000000000€. Le montant des parts est de 1000000000€. Les parts de La Dépêche du Midi sont cotées en bourse sur le marché réglementé de Paris.

interview

« LE DÉVELOPPEMENT DES PARCS ÉOLIENS EST D'ABORD UN PROJET DE TERRITOIRE »

Agnès Langevine
 Vice-présidente du conseil régional d'Occitanie, en charge de la transition écologique et énergétique

le développement des parcs éoliens est d'abord un projet de territoire. Ce sont les acteurs des territoires qui doivent prendre la main sur l'implantation, les enjeux d'intégration, le modèle économique. C'est le territoire qui décide. La Région se positionne comme accompagnateur avec des études de faisabilité indépendante, des études pour travailler le modèle économique du parc, un accompagnement à la concertation avec la population.

« Il faudra de l'énergie renouvelable produite par de nouveaux parcs éoliens. »

Quelle est la part des éoliennes dans les énergies renouvelables en Occitanie ?
 Aujourd'hui, nous avons 1 655 mégawatts de puissance installée au premier trimestre 2021. Ça représente 24 % du mix électrique d'origine renouvelable. L'objectif est d'atteindre 5,5 gigawatts en 2050. L'Occitanie occupe le troisième rang national.

Propos recueillis

La Région est-elle favorable au développement des éoliennes terrestres ?
 Vous savez qu'on a une trajectoire de région à énergie positive ou nous avons scénarisé un objectif de puissance éolien pour 2050. Oui, il faudra de l'énergie renouvelable produite par de nouveaux parcs éoliens. Les autorisations émanent de l'Etat. Nous, nous ne pouvons pas imposer des zones favorables au développement de l'éolien qui serait l'occasion de « mettre tout le monde autour de la table pour voir où on peut et où on ne peut pas les mettre », a-t-elle indiqué.

Où en est-on du développement des éoliennes en mer ?
 Il y a deux parcs pilotes de deux fois trois éoliennes au large de Gruissan et du Barcarès/Leucate avec une puissance de trente mégawatts par parc, ce qui correspond à la consommation d'une ville de 50 000 habitants. L'État va lancer un nouvel appel d'offres

250 mégawatts chacun avec une vingtaine d'éoliennes par parc. Ils seront situés entre le golfe du Lion et le port de Fos-sur-Mer. Un débat public va commencer le 12 juillet. Port-la-Nouvelle sera positionnée comme le port de la transition énergétique avec ce couplage éolien offshore et production d'hydrogène vert pour développer une production dédiée aux bateaux, aux camions ou aux locomotives.